



## Communiqué de presse du groupe MR sur la solution miracle contre la mendicité à Liège

---

### Des prises de conscience à 5 mois des élections : ne pas prendre les Liégeois pour des naïfs

**Date** : 9 mai 2012

**Auteurs** : **Christine Defraigne** – Chef de groupe MR au conseil communal – Tête de liste MR aux élections communales – Président de la section MR de Liège  
**Raphael Miklatzki** – Conseiller communal  
**Elisabeth Fraipont** – Conseiller communal  
**Fabrice Dreze** – Conseiller communal  
**Jean-Marc Galand** – Candidat MR aux élections communales

Nous avons pris connaissance des articles de presse parus ce matin, indiquant que la solution miracle contre la mendicité à Liège avait été trouvée.

Nous nous demandons pourquoi les conseillers communaux sont avertis de cette mesure par voie de presse, alors que la décision semble être tombée dès le 11 avril dernier.

Le bourgmestre et le collège semblent enfin, et à 5 mois des élections communales, prendre conscience du problème de la mendicité : un problème de pauvreté, un problème de sécurité, qui inquiète les Liégeois.

Depuis des années, le MR liégeois, par la voix de ses conseillers communaux et de ses conseillers à l'action sociale, interpelle les autorités à ce sujet.

Nous demandons une **solution globale** à un problème qui l'est tout autant.

\*\*\*

Pour nous, il faut commencer par faire appliquer le règlement existant, dans toutes ses dimensions, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ce règlement<sup>1</sup> limite la mendicité, sous certaines formes et de manière limitée. Aujourd'hui, ce règlement est bafoué, et la présence de nombreux mendiants et/ou toxicomanes en rue pose un problème fondamental.

Il ne s'agit pas ici de chasser les pauvres, comme l'article semble le faire croire, mais de veiller à la sécurité et à l'attractivité de la ville !

### *1. Un centre-ville plus sûr et une Ville plus sûre*

Pour faire respecter ce règlement, **cette mesure visant à écrouer pendant 12 heures un récidiviste va dans le bon sens** ; mais c'est un leurre de penser qu'il s'agit de la **solution miracle**. Contrairement au fatalisme derrière lequel se retranchent constamment les autorités publiques, **il y a bien plusieurs bases juridiques** pour une intervention policière !

La police **doit** intervenir lorsque la personne est sous l'effet de l'**alcool**, de **stupéfiants** (proposition de Christine Defraigne intégrée à la loi programme de 2008), en **possession de stupéfiants**, en train de **dealer**, **harçèle** les passants, ou, tout simplement, **trouble l'ordre public**.

### *2. Un phénomène de misère sociale à endiguer*

Par ailleurs, pour nous, ainsi que nous le martelons depuis plusieurs années, Conseil communal et CPAS doivent également travailler ensemble pour **endiguer les la mendicité, marqueur de pauvreté et de détresse sociale chez les personnes concernées**. Cela n'a pratiquement jamais été fait. Or, il est de la responsabilité des autorités communales de coordonner et renforcer l'action :

- De l'urgence sociale et des associations de terrain ;
- Du CPAS, qui doit dédier du temps à ces personnes et concentrer l'intervention sur les fondamentaux : la **réinsertion**, le **travail**, le **logement**, la **santé** (on sait que mendicité et toxicomanie font « bon ménage ») ;

---

<sup>1</sup> Il stipule que la mendicité est autorisée par quartier (un jour par quartier), de 8h à 17h en semaine et de 7h à midi le samedi, que plus de deux mendiants ne peuvent se trouver au même endroit (ou 4 sur la même place) et que la mendicité n'est pas autorisée devant les entrées, aux carrefours, ni accompagné de mineurs ou en tendant la main.

- De la **police**, qui doit intervenir à la fois de manière préventive et, lorsque cela devient nécessaire, de manière constante, afin de reconduire systématiquement les mendiants vers les services sociaux et, donc, de mettre fin aux infractions répétées au règlement communal.

Il faut également souligner le rôle important que pourraient jouer les stewards de la gestion centre-ville afin de maintenir la discussion avec les mendiants et de les orienter vers les partenaires sociaux adéquats.

Nous rappelons par ailleurs que le problème est plus global et que derrière ces problèmes de mendicité se cachent souvent des problèmes de **traite des êtres humains**. Nous pensons donc que les relations entre la police locale, la police fédérale et le parquet doivent être mieux articulées.

Enfin, nous sommes persuadés que **les Liégeois ne seront pas dupes par ces effets d'annonce**.

Des tornades blanches et une solution miracle contre la mendicité à quelques mois des élections, cela ne convaincra personne.

**Les Liégeoises et les Liégeois attendent des autorités communales** – quelles qu'elles soient, aujourd'hui et demain – **qu'elles s'attachent à aborder ce problème de manière plus forte, plus concertée, et plus structurelle**. En un mot, de manière plus **sérieuse**. Afin de le régler.

Parce qu'il y va de la crédibilité de l'action sociale de la ville, de son image, de la sécurité dans le centre-ville et de son attractivité...Mais aussi, et avant tout, **de lutter contre la pauvreté**.

Christine Defraigne  
Raphael Miklatzki  
Elisabeth Fraipont  
Fabrice Drèze  
Jean-Marc Galand